18 mars 2008 **08.327**

Question Christian Hostettler et Laurent Debrot

Suppression du 2e arrondissement des forêts NE

Vu la rapidité de cette décision et le manque d'informations sur le fonctionnement des nouveaux arrondissements, pouvez-vous nous garantir qu'il ne s'agit pas d'un transfert de charges du service forestier sur les communes?

Une réponse écrite est demandée.